

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 avril 2024



OCAPIAT lance #JeunesDeter

une campagne de communication pour encourager les jeunes à se tourner vers les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche

Pour faire face aux multiples besoins de recrutement de jeunes en alternance, dans les organismes de formations et dans les entreprises, l'Opérateur de Compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires OCAPIAT a lancé le 2 avril une campagne de communication au niveau national intitulée #JeunesDeter.

Avec cette grande campagne nationale, OCAPIAT souhaite augmenter la visibilité et l'attractivité des secteurs et des métiers des 50 branches représentées pour encourager les jeunes à envisager ces métiers et à rejoindre les formations qui les y préparent.

« Notre campagne #JeunesDeter met en avant la détermination des jeunes qui s'impliquent dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire, et nous sommes fiers de ce positionnement et de cet engagement », annonce le président d'OCAPIAT, Hervé Proksch. « En plus d'être déterminés, l'implication des jeunes dans ces métiers est déterminante pour le monde de demain. En nous adressant à cette génération qui veut changer les choses, nous leur proposons de s'inscrire dans un collectif et de rejoindre des métiers qui ont un impact. » affirme Jérôme Volle ; le secrétaire général d'OCAPIAT..



3 grands secteurs pleins d'avenir pour les jeunes

Créé en 2019 dans le cadre de la loi « Pour la liberté de choisir son Avenir professionnel », OCAPAT est l'acteur incontournable de la formation et de l'apprentissage de 3 grands secteurs : la pêche et les cultures marines, l'agroalimentaire et l'agriculture.

La pêche et les cultures marines

Avec plus de 5500 km de littoral, 60 ports de pêche et 7 régions productrices de coquillages, la filière pêche et cultures marines est une véritable actrice de l'économie française et mondiale. Pourtant, la filière fait face à un manque de main d'œuvre et une sous-représentation des femmes (4,2%). La pêche et les cultures marines recrutent et proposent des métiers variés avec de nombreux avantages (travail en plein air, évolutions professionnelles régulières, statut particulier avec âge de départ à la retraite avantageux, etc.).

L'agroalimentaire

Premier secteur industriel en France, l'agroalimentaire a dû faire face à la hausse continue des coûts des matières premières et du prix de l'énergie sur ces dernières années et doit encore relever de nombreux défis : nourrir 9 milliards de personnes en 2050, préserver les ressources de la planète, accompagner la transition écologique, protéger le savoir-faire et le patrimoine culinaire, soutenir la compétitivité, etc.

Malgré une période compliquée, le secteur de l'agroalimentaire résiste mieux à la crise économique que d'autres secteurs industriels et propose de nombreux avantages (opportunités d'emploi à des niveaux de diplômes très variés et évolutions professionnelles rapides, diversité des filières et des métiers, innovation, digitalisation et robotisation, valorisation du savoir-faire français, participation aux enjeux de transition agroécologique, etc.).

L'agriculture

En tant que première puissance agricole européenne, l'agriculture en France est au cœur des enjeux de souveraineté nationale et de transition écologique. Depuis plusieurs années, le secteur fait face à la hausse des coûts des matériaux et du prix de l'énergie mais aussi à un problème de non renouvellement des générations (pour trois agriculteurs qui partent, un jeune s'installe).

Avec près de 390 000 exploitations agricoles en France, le secteur emploie près d'un million de salariés chaque année, dont un tiers de femmes. Ces métiers « passion », au contact des animaux et de la nature, sont accessibles via des formations adaptées et spécifiques à l'agriculture et propose de nombreux avantages (autonomie réelle et rapide, nombreuses évolutions, possibilité de travailler à son compte, etc.).

C'est pour valoriser le travail de ces professionnels mais surtout pour donner envie aux jeunes de s'engager dans ces métiers d'avenir que OCAPAT lance la campagne #JeunesDeter.



A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2022 diffusés en octobre 2023 ([cf rapport d'activité 2022](#))

Avec plus de 187 000 entreprises représentant 1,3 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 800 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98,3 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 92,1 % de moins de 11 salariés)
- 1,7 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 56,7 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr